Master Droit de la santé

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de la santé. 2013, Université Paris Descartes. hceres-02040119

HAL Id: hceres-02040119

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040119

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master

Droit de la santé

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Le président de l'AERES "signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné" (Article 9, alinéa 3, du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes
Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit de la santé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140006748

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes - IEP Paris-ANSM (ex Afssaps)

Université de Neuchâtel (Suisse) et King's College of London

- Délocalisation(s): /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Habilitation conjointe avec Université de Neuchâtel et King's College of London

Présentation de la mention

La mention *Droit de la santé*, créée il y a une dizaine d'année, se situe dans une université à dominante médicale. Cette mention comporte cinq spécialités qui proposent chacune à la fois une voie recherche et une voie professionnelle :

- *Droit des industries des produits de santé*.
- *Activités de santé et responsabilités*.
- *Santé, prévoyance et protection sociale*.
- *Médecine, droit et politiques de santé*.
- *Master comparative health law*.

Deux de ces spécialités, *Médecine, droit et politiques de santé* et *Comparative health law*, viennent d'être créées dans le présent contrat. Ces nouvelles spécialités ont aussi la spécificité d'être co-habilitées.

La spécialité *Médecine, droit et politiques de santé* est destinée aux étudiants du secteur de la santé et a été créée à la demande du doyen de la faculté de médecine.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention vise principalement à acquérir une polyvalence des étudiants, ce qui se retrouve dans l'offre proposée dans les spécialités et dans la diversité du public visé. Elle est la seule en France à couvrir l'ensemble des domaines de la santé. Elle délivre une bonne connaissance de l'environnement juridique du secteur santé et des politiques de santé et de l'environnement international pour la spécialité *Comparative health law*. Elle met l'accent sur les interactions entre la théorie et la pratique, ce qui est favorisé par le caractère interdisciplinaire de l'Université Paris Descartes.

La mention propose un large choix de matière en master 1, avec toutefois des spécificités pour les spécialités *Comparative health law* et *Médecine, droit et politiques de santé* qui bénéficient toutes les deux d'un master 1 spécifique.

En master 2, une mutualisation importante des enseignements est effectuée. Des mutualisations sont faites avec la Faculté de pharmacie et d'autres établissements, associés à certaines spécialités.

Un stage est possible dès le M1. La spécialité *Droit des industries des produits de santé* est ouverte en apprentissage. Les étudiants doivent rédiger un mémoire dans la spécialité *Comparative health law*.

La mention propose deux spécialités faisant l'objet de co-habilitation, qui tiennent à la fois compte du PRES et de l'internationalisation : la spécialité *Médecine, droit et politiques de santé* avec Science Po, membre du PRES Sorbonne Paris Cité et la spécialité *Comparative health law* avec deux universités étrangères (King's College de Londres et Université de Neuchâtel).

La mention repose sur un centre de recherche spécifique et la spécialité *Comparative health law* est liée à deux autres centres des universités étrangères associées.

Il existe un partenariat avec un grand cabinet d'avocat pour l'organisation d'un colloque annuel et une remise de prix.

La mention a une très bonne attractivité. Le taux de réussite en M1 est en baisse depuis 2007, même s'il remonte en 2010-2011 (65 %). Les responsables de la mention l'imputent à la procédure spécifique de précontingentement mise en place par l'Université Paris Descartes. Elle accueille notamment des étudiants brésiliens, compte tenu d'un échange avec une université de Rio.

La mention se caractérise par un bon taux d'insertion professionnelle et un nombre d'étudiants non négligeable poursuivant en doctorat.

Compte tenu des partenariats et mutualisations, l'encadrement pédagogique est important. De nombreux professionnels de la santé participent à la formation. La mention comporte un conseil de perfectionnement. Des aménagements spécifiques sont prévus lorsque la spécialité est suivie en apprentissage.

- Points forts :
  - Forte identité de la mention qui couvre l'ensemble des aspects du droit de la santé.
  - Partenariats et co-habilitation avec d'autres établissements.
  - Pluridisciplinarité et ouverture à l'international.

- Point faible :
  - Débouchés professionnels à définir plus précisément pour la spécialité *Santé, prévoyance, protection sociale* qui semble un peu délaissée dans la mention.

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu de la professionnalisation bien identifiée de la mention, il pourrait être envisagé une extension de l'alternance à d'autres spécialités.

La spécialité *Santé, prévoyance, protection sociale* doit davantage préciser ses débouchés et son taux d'insertion professionnelle.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A+

Evaluation par spécialité

Droit des industries des produits de santé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des industries des produits de santé* entend assurer la maîtrise des procédures applicables aux produits de santé et faire découvrir les constantes interactions entre la théorie et la pratique. Elle est désormais ouverte à l'apprentissage. Elle reste ouverte à la recherche.

- Appréciation :

La spécialité propose des enseignements identifiés, en cohérence avec les objectifs. Très largement ouverte aux parcours de master 1, elle se caractérise par un très bon taux d'insertion professionnelle (industrie pharmaceutique, cabinets d'avocats notamment). Le nombre d'étudiants en apprentissage est en constante augmentation.

Des conférences de méthodologie de l'Ecole doctorale sont proposées aux étudiants qui se destinent à la recherche.

L'équipe pédagogique est importante. Une grande part des enseignements est assurée par des professionnels (65 %). La spécialité est dotée d'un conseil pédagogique et fait évaluer les enseignements par les étudiants.

Les modalités pédagogiques se caractérisent par l'importance du contrôle continu, ce qui est cohérent avec la mise en œuvre de l'apprentissage.

- Points forts :
  - Alternance.
  - Hyperspécialisation de l'offre de formation.
  - Partenariat avec un cabinet professionnel.

Recommandations pour l'établissement

Les coefficients du stage et du mémoire pourraient être réévalués.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A+

Activités de santé et responsabilités

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Activités de santé et responsabilités* est centrée sur le contentieux médical et le conseil juridique. Elle est à la fois une voie professionnelle et une voie recherche.

- Appréciation :

La formation est bien identifiée et spécialisée (contentieux et procédures amiables concernant l'activité de soins et les produits de santé). Elle est largement ouverte aux masters 1. Elle a un bon taux d'insertion professionnelle (Avocats et services juridiques des établissements de santé ou des compagnies d'assurance). Quelques étudiants poursuivent en doctorat et bénéficient de conférences de méthodologie pendant la deuxième année de M2.

La formation a un Conseil de perfectionnement et fait évaluer les enseignements par les étudiants.

Il est surprenant que la participation d'intervenants professionnels en lien avec le secteur soit si faible. Par ailleurs, on peut s'étonner de l'absence de cours de procédures au regard des objectifs de la formation.

- Points forts :
  - Formation très spécialisée.
  - Débouchés professionnels effectifs.
  - Conseil de perfectionnement.

- Point faible :
  - Faible participation des professionnels compétents du secteur.

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être envisagé davantage d'enseignements sur le contentieux assurés par des professionnels. Une réflexion sur la mise en place d'une formation en alternance pourrait avoir lieu.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A

Santé, prévoyance, protection sociale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5)

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Santé, prévoyance, protection sociale* offre une forte spécialisation en protection sociale. Elle est à la fois voie professionnelle et voie recherche.

- Appréciation :

La spécialité se donne des objectifs très généraux (bonne connaissance de la structure du monde de la santé en France et en Europe). Tous les étudiants doivent effectuer un stage, dont les modalités de suivi ne sont pas renseignées. Les étudiants qui se destinent à la recherche doivent rédiger un mémoire, sur une thématique du stage.

Les enseignements sont majoritairement assurés par des professionnels. Un enseignement est dispensé par un universitaire allemand.

Dans les modalités pédagogiques, une place importante est attribuée au contrôle continu.

La spécialité bénéficie d'une bonne attractivité. Il convient cependant de veiller à ce qu'elle ne soit pas inférieure aux chiffres des deux premières années. Le taux de réussite n'est pas très élevé (75 % en 2010-2011). Le taux d'insertion professionnelle n'est pas renseigné.

Il existe un Conseil de perfectionnement, dont on ne connaît pas la périodicité de réunion. Les enseignements sont évalués par les étudiants.

- Points forts :
  - Spécialisation en matière de protection sociale.
  - Forte identité de la formation.
  - Ouverture au droit du travail et à l'économie du secteur.

- Point faible :
  - Insertion professionnelle insuffisamment renseignée.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait davantage préciser le suivi des stages et l'insertion professionnelle. Le nombre d'inscrits est à surveiller, de même que le taux de réussite.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B

Médecine, droit et politiques de santé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5), IEP Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

IEP Paris

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, créée dans le cadre du nouveau contrat, a pour objet de former à la compréhension du système de santé et de son pilotage. Elle est ouverte à des étudiants issus du secteur de santé et est co-habilité avec l'IEP de Paris, qui appartient au même PRES. Elle répond à une demande de la Faculté de Médecine.

- Appréciation :

Les objectifs de la spécialité sont précisés en fonction du secteur public, de l'économie sociale, et du secteur privé. Les connaissances attendues à l'issue de la formation sont variées, puisqu'elles touchent à l'histoire, au droit, à la politique. Les unités d'enseignement (UE) sont bien identifiées autour de ces objectifs, en fonction de thématiques précises.

Les étudiants bénéficient des séminaires de la chaire santé de Sciences-Po.

Il est à noter un important taux d'encadrement et d'enseignements effectués par des enseignants-chercheurs. Des professionnels représentant les différents domaines sont également présents dans l'équipe pédagogique.

Les modalités d'évaluation sont diversifiées.

Il est à noter l'absence de stage, car les étudiants inscrits suivent un double cursus.

La formation comporte un conseil de perfectionnement, dont on ne sait pas s'il comporte des professionnels.

La spécialité étant nouvelle, le taux d'insertion professionnelle n'a pu être renseigné. Les débouchés professionnels sont bien identifiés et nombreux.

- Points forts :
  - Positionnement unique de cette formation ouverte à des étudiants du secteur de la santé.
  - Diversité de l'équipe pédagogique.
  - Unités d'enseignement identifiées autour de thématiques.

- Points faibles :
  - Absence de politique affichée en matière de VAE, VAP, formation continue.
  - Faiblesse de la part des enseignements assurés par des professionnels.

Recommandations pour l'établissement

Des objectifs plus précis devraient être définis pour les VAE, VAP, formation continue. Il pourrait être envisagé que plus d'enseignements soient effectués par des professionnels.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A

Master comparative health law

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes (Paris 5), IEP Paris, King's College de London, Université de Neuchâtel (Suisse),

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

King's College London, Université de Neuchâtel (Suisse)

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité est à la fois recherche et professionnelle. Elle a été créée dans le cadre du nouveau contrat, est à vocation internationale et est co-habilitée avec deux autres universités européennes (King's College London, Université de Neuchâtel (Suisse)).

- Appréciation :

La spécialité a un ancrage spécifique au sein de la mention. Elle vise à attribuer une culture juridique comparée nécessaire à l'intégration dans les structures internationales de santé.

La co-habilitation avec deux universités européennes prestigieuses, permet une offre d'enseignement cohérente, organisée en fonction des lieux de formation. Des mutualisations sont effectuées avec d'autres spécialités de la mention *Droit de la santé*. Les enseignements sont délivrés en anglais et en français.

Le nombre d'heures assurées par des professionnels est très nettement inférieur au nombre d'heures assurées par des enseignants-chercheurs.

Il est à noter la faiblesse du contrôle continu.

Tous les étudiants doivent rédiger, en français ou en anglais, un mémoire de recherche. Les étudiants peuvent suivre un stage court d'une durée d'un mois dans une structure spécialisée en droit de la santé.

Un conseil de perfectionnement, composé des trois coresponsables de la formation, se réunira deux fois par an, permettra de s'assurer de la cohérence de la formation et que les objectifs annoncés ont été atteints.

- Points forts :
  - Co-habilitation avec deux universités européennes.
  - Enseignement bilingue.
  - Identité forte de la formation.

- Points faibles :
  - Faiblesse du contrôle continu.
  - Stage très court pour un niveau master 2.

Recommandations pour l'établissement

Il pourrait être envisagé de donner plus de poids au contrôle continu dans les modalités pédagogiques et de proposer un stage plus long qui permettre de réaliser une mission.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A+

Observations de l'établissement

Masters Vague D
Demande : n° S3MA140006748
Domaine : Droit, Economie, Gestion
Mention : Droit de la santé

Les responsables des spécialités de la mention tiennent à souligner les remarques constructives formulées dans le cadre de l'évaluation qui leur seront particulièrement utiles pour piloter leurs diplômes dans le cadre du contrat. Ils souhaitent apporter les précisions suivantes.

Spécialité: Droit des industries des produits de santé

Le choix a été fait de doter le mémoire et le rapport de stage des coefficients les plus élevés afin de valoriser le travail personnel des étudiants effectué dans ce cadre et d'harmoniser sur ce point les coefficients entre les différentes mentions. Néanmoins, le conseil de perfectionnement de la spécialité qui se réunira en vue de la mise en place de la spécialité dans le nouveau contrat pourra à nouveau examiner avec attention les coefficients qu'il convient d'attribuer à ces matières.

Spécialité: Activités de santé et responsabilités

Concernant le M2 activités de santé, il convient de noter que la place prépondérante des cours dispensés par des enseignants- chercheurs s'explique essentiellement par l'ouverture à la recherche de ce M2. Néanmoins, il sera tenu compte des remarques et des recommandations formulées, par le renforcement de la participation des professionnels du secteur de la santé dans le cadre de cette formation.

Spécialité: Santé, prévoyance, protection sociale :

Cette spécialité entre dans sa troisième année.

En cours de stage, les étudiants communiquent le sujet qu'ils ont choisi afin qu'un enseignant référent soit désigné pour suivre l'élaboration du rapport de stage.

Etant donné la nouveauté de la filière, le Sofip ne dispose pas de statistiques. Toutefois, les étudiants ont vocation à s'insérer dans les cabinets d'avocats spécialisés en droit social et dans les organismes et chez les assureurs qui offrent des couvertures sociales complémentaires. Ce marché est en pleine croissance.

L'évaluation des étudiants est réalisée par les professionnels et les universitaires qui prennent part à la formation. Elle se fonde sur la nécessité de délivrer un diplôme aux seuls bons juristes aptes à délivrer une réponse pragmatique aux questions posées et à anticiper les évolutions de la matière. C'est à ce prix que le diplôme commence à acquérir une reconnaissance dans les milieux professionnels.

Spécialité: Médecine, droit et politiques de santé :

Le conseil de perfectionnement de la spécialité comprend le responsable de la spécialité et les responsables d'UE dont un certain nombre sont effectivement des professionnels.

S'agissant de la politique de VAE, VAP et FC, on soulignera que comme pour les autres spécialités de la mention, les étudiants bénéficiant de régimes spécifiques pourront après examen de leurs candidatures par l'équipe pédagogique de la mention et de la spécialité disposer de régimes dérogatoires quant à la présence aux cours et aux déroulements (rédaction d'une dissertation sur la thématique de cours) des examens (à ce titre les épreuves orales pourront être remplacées par des épreuves écrites).

L'accès de la mention et de la spécialité au titre de la validation des acquis professionnels est possible après avis favorable de la commission compétente.
L'accès à la mention et à la spécialité en formation continue est possible ; les master 1 et 2 se déroulent alors chacun sur 2 ans, après avis favorable de l'équipe pédagogique de la mention et de la spécialité.
S'agissant de la part des enseignements assurés par les professionnels, on soulignera qu'elle est de 70 % en M1 et de 25% en M2, soit d'une moyenne de 47,5 % pour l'ensemble de la spécialité.

Spécialité Master comparative health law :

Pour tenir compte des remarques faites au sujet du contrôle continu, on précisera que chaque contrôle terminal mentionné est prévu à la fin de chaque semestre.
La durée du stage peut apparaître très courte pour un M2 au regard des seuls critères français, mais elle tient compte du fait qu'aucun stage n'est imposé pour un M2 à l'Université de Neuchâtel et au King's college London.